

nom du musée : **Musée Mandet à Riom**

adresse internet : Musee.mandet@riom-communaute.fr

téléphone : 04 73 38 18 53

propriétaire des collections : **Riom et Riom communauté**

gestion du musée : Riom communauté

volume des collections : **15 000 oeuvres**

date de validation du PRD : 29 septembre 2010



Créé en 1866 par Francisque Mandet, le musée éponyme est installé dans l'hôtel Du Fraise du Cheix qui date du début du XVIII^e siècle.

Conçu à l'origine pour abriter les portraits des grands hommes auvergnats, le musée s'est enrichi de façon continue grâce aux dons des membres de la Société du musée de Riom et au soutien des collectivités publiques. Y sont rassemblés des tableaux et des sculptures du XVII^e au XIX^e siècle, des pièces archéologiques et lapidaires. En 1979 le don Richard avec près de 1500 pièces, vient considérablement enrichir le fonds ancien du musée, permettant d'aborder toutes les formes d'art décoratif depuis l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle (mobilier , céramique, dinanderie , orfèvrerie , tapisserie , émaux, armes). Ce don suscite la réhabilitation d'un second hôtel particulier, l'Hôtel Desaix, relié au premier par un jardin et une galerie utilisée comme salle d'expositions temporaires. En 2011, grâce à une politique d'acquisitions soutenue, le musée Mandet a ouvert de nouveaux espaces consacrés aux arts décoratifs contemporains et au design, particulièrement axés sur l'orfèvrerie. Cette orientation fait du musée Mandet , le seul musée français spécialisé dans ce domaine.

LE RÉCOLEMENT DÉCENNAL AU MUSEE MANDET

Le récolement a commencé au mois d'octobre 2010. Il s'effectue en même temps que l'informatisation de l'inventaire. Le personnel en charge de cette mission est le même que pour le Musée régional d'Auvergne : deux agents travaillant en binôme sur l'inventaire et la conservation préventive.

Comme au musée régional d'Auvergne, chaque lieu, salle, vitrine, réserve possède un nom et renferme un type d'objets précis. Le choix de la logique de travail est guidé par la localisation. Le récolement a débuté par les objets en réserves extérieures puis les salles consacrées à la peinture. Le matériel est constitué d'un ordinateur, d'une caméra et du logiciel d'inventaire. Lorsque le récolement du contenu d'une salle est terminé, un document papier est imprimé sous forme de planche contact de 10 fiches, avec image, numéro de fiche, numéro d'inventaire et réponses aux questions spécifiques au récolement : présence du bien dans les collections, localisation, état du bien, marquage, conformité de l'inscription à l'inventaire.

Une note de synthèse accompagne ce « PV intermédiaire » qui est soumis au conservateur en chef, au conseil communautaire et à la DRAC. Cette mission obligatoire de récolement fonctionne comme une sorte d'audit sur les collections, leur état de conservation et leur stockage, dans le but d'améliorer leur conservation. Les élus de la collectivité sont ainsi sensibilisés à l'importance de ce travail réalisé en « coulisses ». Les agents du musée ont été mis à contribution. Une grande campagne de dépoussiérage des tableaux a en effet accompagné le travail de récolement, encadré par une formation préalable des agents, dispensée par un restaurateur. D'autres objets ont été reconditionnés. La note de synthèse d'accompagnement a parfois été complétée de documents : monographie sur des donateurs du début du XX^e siècle par exemple.